



COMPTRASEC
Centre de droit comparé du travail
et de la sécurité sociale

université
de BORDEAUX



ANR COMPAC – Comparative approaches to Autonomy policies in Care

(Approches comparées des politiques de l'autonomie)

Financement d'une allocation de thèse en droit (contrat doctoral)

« L'autonomie personnelle dans les champs du grand âge et du handicap. Essai d'analyse juridique »

Contexte général et rattachement du contrat doctoral

La thèse proposée s'intègre au projet ANR COMPAC (Comparative approaches to Autonomy policies in Care) qui est un des projets lauréats du PPR « Autonomie : vieillissement et situations de handicap ». Le projet COMPAC entend comparer les modèles nationaux et les politiques locales d'intervention de différents pays en matière de soutien à l'autonomie aussi bien sur le volet « vieillesse » que sur le volet « handicap ». Il s'agit d'un projet pluridisciplinaire porté par un consortium de 5 équipes françaises (COMPTRASEC, CED, Passages, BPH, Arènes) et qui s'appuie sur un fort réseau international.

Le présent contrat doctoral offert au recrutement pour une **durée de 36 mois** sera rattaché au **Centre de Droit Comparé du Travail et de la Sécurité Sociale** (COMPTRASEC – UMR CNRS 5114. site web : <https://comptrasec.fr/>). Le/la doctorant.e sera supervisé.e par Philippe Martin, Directeur de recherche CNRS, chercheur au COMPTRASEC (contact : philippe.martin@u-bordeaux.fr). La personne recrutée sera intégrée au laboratoire COMPTRASEC et inscrite à l'Ecole Doctorale de Droit de l'Université de Bordeaux. Le travail doctoral s'opérera dans le cadre du projet COMPAC, en lien étroit et en collaboration avec les chercheurs des autres équipes membres du consortium et, plus largement, du PPR Autonomie.

Le sujet de la thèse

En France, la récente création d'une cinquième branche de la sécurité sociale couvrant le risque de perte d'autonomie, tout en mettant en avant un nouveau vocabulaire - l'autonomie plutôt que la dépendance - a ouvert une vaste réflexion sur les enjeux de la construction d'un champ embrassant le grand âge et le handicap.

Jusque-là, le système français de protection sociale s'était structuré autour de catégories spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées) qui constituent les publics-cibles de politiques distinctes de l'action sociale et médicosociale. Ces publics ont pourtant en commun de vivre ou d'être exposés à la *perte d'autonomie* conçue comme le besoin de recourir à l'assistance de tierces personnes pour les actes de la vie quotidienne. On perçoit aujourd'hui une volonté de décloisonner, de dé-segmenter les politiques sociales jusque-là construites sur des barrières d'âge, particulièrement en France.

Par-delà cette tentative de rapprochement des différents publics dans un ensemble plus homogène qualifié de « champ de l'autonomie », se profile un enjeu moral, politique et juridique : celui de la (pleine) reconnaissance de l'autonomie personnelle des personnes âgées et des personnes handicapées, en tant qu'attribut du sujet. Cela a à voir avec la dignité de la personne, sa liberté, sa capacité de décider et de choisir, sa citoyenneté. Les dysfonctionnements de certains établissements accueillant des personnes âgées (EHPAD) récemment mis en lumière, l'épisode douloureux de la crise sanitaire COVID pour les personnes âgées, les personnes handicapées et leurs familles ont particulièrement révélé les difficultés à consacrer pleinement les droits de la personne pour ces publics.

En droit positif, néanmoins, un certain nombre de dispositions relevant de cette approche qui peut être qualifiée d'axiologique ont déjà fait leur apparition, notamment dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (droit à la dignité, contractualisation des décisions prises et consentement de la personne, libre choix, projet de vie, participation des usagers, etc.). Les sources internationales et européennes du droit semblent aussi jouer ici un rôle important. La notion d'autonomie personnelle s'est notamment fait une place dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme. Dans le champ médicosocial, tout comme dans le domaine sanitaire, le registre des droits de la personne et des droits fondamentaux est potentiellement porteur de transformations profondes dans la conception-même de l'accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées. Jusque-là conçu de manière assez tutélaire, le droit de l'action médicosociale doit désormais combiner autonomie de la personne et protection. La logique institutionnelle – au sens de placement des personnes dans des établissements – est aujourd'hui fortement questionnée.

Ces éléments contextuels et ces hypothèses de recherche ont conduit à proposer un sujet de thèse sur : « L'autonomie personnelle dans les champs du grand âge et du handicap. Essai d'analyse juridique ».

Le projet de thèse visera à prendre la mesure des potentialités que recèle ce nouveau référentiel sur le plan juridique et des transformations qu'il peut induire, dans la conception-même des politiques publiques dites « de l'autonomie », ainsi que dans les pratiques des acteurs. Au plan méthodologique, il mobilisera l'analyse documentaire (textes juridiques, *infra droit*, décisions de justice, doctrine, etc.), l'analyse socio-historique des catégories et concepts structurant

l'action sociale et médicosociale dans le champ du grand âge et du handicap et, le cas échéant, les comparaisons internationales.

Profil recherché

Master en droit, de préférence avec une spécialité en droit social.

Intérêt pour le champ des politiques sociales, et plus spécifiquement des politiques concernant les personnes âgées et/ou les personnes en situation de handicap.

Maîtrise des méthodes de la recherche juridique et appétence pour les méthodes des sciences sociales.

Attrait pour le travail en équipe.

Bonne maîtrise de l'anglais.

Envoi des candidatures et informations complémentaires

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont attendues pour le **19 juin 2023** au plus tard. Elles sont à envoyer à Philippe Martin : philippe.martin@u-bordeaux.fr

Les frais de missions inhérents à la recherche seront pris en charge par le contrat.

Type de contrat : CDD Doctorant/Contrat doctoral

Durée du contrat : **36 mois**

Date de début de la thèse : **1er octobre 2023**

Quotité de travail : Temps complet

Rémunération : **2 045,00 € brut mensuel** (au 1^{er} octobre 2023)